

①2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 Date de dépôt : 04.07.91.

③0 Priorité : 02.08.90 IT 3484590.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 07.02.92 Bulletin 92/06.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Ce titre, n'ayant pas fait l'objet de la procédure d'avis documentaire, ne comporte pas de rapport de recherche.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : META SYSTEM S.P.A. — IT.

⑦2 Inventeur(s) : Simonazzi Giuseppe.

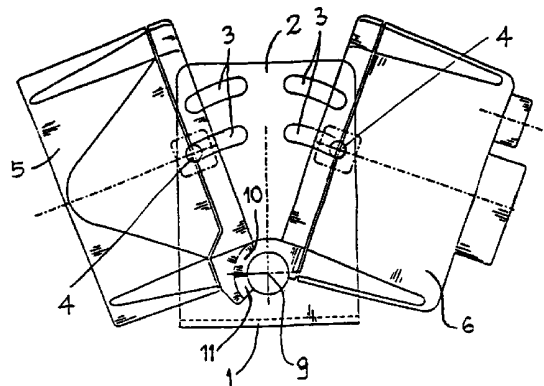
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Moutard.

⑤4 Boîtier articulé pour antivol.

⑤7 L'invention concerne un boîtier d'antivol pour automobiles, comprenant deux demi-coquilles (5 et 6) articulées entre elles en un point d'appui (9) et libres de pivoter, au moins partiellement, ou d'être positionnées de façon à prendre des orientations diverses l'une par rapport à l'autre, et à un étrier commun (1), cet étrier (1) supportant les dites demi-coquilles (5, 6) et permettant de fixer l'ensemble à une structure interne d'un véhicule.

L'invention facilite l'installation de l'antivol à l'intérieur de l'enceinte moteur du véhicule.



5

10

- 1 -

BOITIER ARTICULE POUR ANTIVOL.

La présente invention concerne un boîtier pour antivol, constitué essentiellement de deux demi-coquilles respectivement destinées à recevoir l'organe acoustique et les dispositifs de commande électriques et/ou électroniques de l'antivol.

Ces demi-coquilles peuvent comporter un point d'appui commun autour duquel elles peuvent pivoter, au moins en partie, pour prendre des orientations différentes l'une par rapport à l'autre et à un étrier de support commun auquel les demi-coquilles sont assujetties.

25

Les demi-coquilles comportent des éléments d'assujettissement latéraux, de préférence disposés pour coulisser dans des lumières incurvées ménagées dans les côtés de l'étrier de support.

30

On sait que les organes détecteurs et de commande de divers types d'antivols pour automobiles, et/ou véhicules en général, sont usuellement contenus dans une boîte, et cette boîte est supportée par un étrier auquel est associé un moyen pour régler l'orientation de l'ensemble selon différentes positions permettant une installation plus facile à l'intérieur d'espaces clos, tels qu'une enceinte moteur de véhicule.

35

Si ces réalisations sont satisfaisantes pour certaines applications, elles ne permettent cependant pas de faire face à la totalité des implantations possibles dans les enceintes moteur de tous les modèles de véhicules.

L'invention vise à résoudre ce problème grâce à un boîtier pour antivol dont les caractéristiques permettent d'atteindre des résultats avantageux. Plus particulièrement, ce boîtier comprend deux demi-coquilles distinctes, articulées ou non entre elles, qui reçoivent, respectivement, l'organe acoustique et les dispositifs électriques et/ou électroniques de commande d'un antivol ; les demi-coquilles, articulées ou non entre elles, sont supportées par un ou deux côtés d'un étrier de support commun à travers des moyens d'assujettissement qui autorisent des orientations différentes desdites demi-coquilles l'une par rapport à l'autre et à l'étrier de support.

Les avantages réalisés grâce à l'invention résident essentiellement en ce que les orientations indépendantes des demi-coquilles l'une par rapport à l'autre et à l'étrier de support, facilitent le rangement de l'ensemble dans tous types d'enceintes moteur, en utilisant efficacement les espaces libres disponibles.

Un autre avantage est que, en tout cas, la connexion électrique de l'organe d'alarme acoustique intérieur avec les circuits électriques et/ou électroniques associés, est assurée et protégée d'une manière efficace à travers des contacts continus, de préférence placés selon un alignement coaxial à l'axe de pivotement des éléments de boîtier.

Des modes d'exécution de l'invention seront décrits ci-après, à titre d'exemples non limitatifs avec référence aux dessins annexés, dans lesquels :

La figure 1 est une vue de côté de l'ensemble boîtier articulé dont les demi-coquilles sont partiellement écartées ;

5 La figure 2 est une vue de côté du même boîtier mais dont seule une demi-coquille est écartée ;

10 La figure 3 est une vue de côté partiellement en coupe des deux demi-coquilles séparées ; et

15 Les figures 4, 5 et 6 sont des vues de côté d'autres exemples de réalisation des étriers de support de boîtier qui permettent aux demi-coquilles d'effectuer un pivotement maximum ou de pivoter de diverses manières.

Les figures ci-dessus montrent un boîtier articulé pour antivol, notamment antivol pour automobile, à ranger dans une enceinte moteur et analogues. Ce boîtier comporte, 20 essentiellement, un étrier de support 1 pouvant se fixer sur une partie interne quelconque d'une enceinte moteur ou espace analogue d'un véhicule, et ayant deux côtés 2 dans lesquels sont ménagées des lumières oblongues 3 recevant des pivots de fixation 4, prévus sur les côtés 25 de deux demi-coquilles 5 et 6 qui sont indépendantes et se font face deux à deux.

30 Les pivots de fixation 4 sont, de préférence, solidaires de plaques 7 encastrées ou noyées dans les surfaces latérales 8 des demi-coquilles, ces dernières étant, de préférence, et pour des raisons de prix, réalisées en matière plastique.

35 Les pivots 4, qui sont de préférence filetés, s'étendent des plaques 7 de manière à pouvoir passer à travers les lumières oblongues 3 des côtés d'étrier 2 pour venir s'engager dans des écrous de blocage ou analogues ;

ainsi, les demi-coquilles 5 et 6 sont assujetties en position sur lesdits côtés 2 de l'étrier de support.

5 Les lumières oblongues 3 sont prévues par paires symétriques ou asymétriques, par rapport à l'axe vertical de l'étrier 1 sur les côtés 2 de celui-ci, et permettent aux demi-coquilles d'être fixées de manière à pouvoir les orienter selon une disposition inclinée l'une par rapport à l'autre et/ou à l'étrier, compte tenu de ce que ces
10 demi-coquilles sont assujetties entre elles à travers un point d'appui commun 9 formant un axe d'articulation.

Selon une première solution préférée, ce point d'appui 9 comprend essentiellement au moins deux dents en forme de
15 secteurs d'anneaux circulaires 10, prévues sur, et s'étendant en saillie à partir d'une arête inférieure d'une demi-coquille, telle par exemple la demi-coquille 6, pour venir s'engager à coulissement dans des rainures en anneaux circulaires 11 correspondantes, alignées avec
20 lesdits secteurs 10 et prévues dans l'arête inférieure de l'autre demi-coquille, par exemple la demi-coquille 5 faisant face à la première.

En faisant convenablement pivoter les demi-coquilles
25 accouplées autour de leur point d'appui commun 9, on provoque l'engagement des secteurs d'anneau circulaire 10 dans les rainures 11 correspondantes, en forme d'anneau circulaire complémentaire.

30 Ces accouplements, qui se limitent au recouvrement mutuel des secteurs 10 et des rainures 11, permettent de positionner les demi-coquilles diversement inclinées l'une par rapport à l'autre et à l'étrier 1, ce qui facilite le rangement de l'ensemble dans un espace vide disponible à
35 l'intérieur d'une enceinte moteur d'un véhicule ou analogue.

Lorsque des positionnements avec des inclinaisons plus importantes s'avèrent éventuellement nécessaires, le point d'appui 9, que forment lesdits secteurs d'anneau circulaire 10 et rainures en anneau circulaire 11 complémentaires - dont l'accouplement n'est pas possible au-delà d'un angle déterminé correspondant audit recouvrement ou accouplement mutuel - est réalisé, en lieu et place desdits secteurs d'anneau circulaire et rainures complémentaires, moyennant des pivots traversants ou des vis classiques 12.

Les figures 4, 5 et 6 représentent des configurations différentes de l'étrier 1', 1" dont la disposition sur ses côtés 2', 2" des lumières en rayons 3', 3" symétriques ou asymétriques, d'entraxes plus larges, permet aux demi-coquilles 5, 6 de prendre des positions plus inclinées l'une par rapport à l'autre et à l'étrier.

D'une manière évidente, ces positionnements sont, dans ces cas, rendus possibles par des points d'appui 9 utilisant les pivots ou les vis 12 à la place desdits accouplements par secteurs 10 - rainures 11.

De toute façon, en vue de réaliser une connexion électrique parfaite et sûre de l'organe acoustique, contenu à l'intérieur de la demi-coquille 5 par exemple, avec les dispositifs de commande électriques et/ou électroniques disposés à l'intérieur de la demi-coquille 6, des contacts électriques se présentant sous la forme de bagues de frottement 13 sont prévus coaxialement au point d'appui 9. Ces contacts sont montés sur un au moins des pivots ou vis formant point d'appui ou sur un au moins des éléments d'accouplement secteur 10 - rainure 11.

Selon d'autres solutions possibles, d'un type plus élémentaire, ladite connexion est réalisée par de simples câbles protégés s'étendant d'une demi-coquille à l'autre avec un certain surplus en longueur pour assurer les mou-

vements de pivotement dans le cas des deux corps articulés l'un à l'autre, ou de positionnement en l'absence d'un axe d'articulation.

- 5 De la description qui précède, on peut constater que les deux demi-coquilles 5, 6, essentiellement accouplées entre elles à travers un point d'appui commun 9, mais libres de prendre des positions inclinées différentes soit l'une par rapport à l'autre que par rapport à la
- 10 position de l'étrier 1, autorisent une variété de positionnements possibles facilitant le montage de l'ensemble dans un espace libre quelconque existant à l'intérieur d'une enceinte moteur d'un véhicule et/ou à l'intérieur de toute autre enceinte disponible.

Revendications

1. Boîtier articulé pour antivol,
caractérisé en ce que ce boîtier comprend deux demi-
5 coquilles (5, 6) accouplées entre elles à travers un
point d'appui (9) commun, ces demi-coquilles (5, 6) étant
supportées par un étrier (1) dont les côtés (2) présen-
tent des lumières oblongues (3) symétriques ou asymé-
triques, d'entraxes différents, dans lesquelles viennent
10 s'engager des pivots de fixation (4).

2. Boîtier articulé selon la revendication 1,
caractérisé en ce que l'engagement pivotant des demi-
coquilles (5, 6) entre elles se fait à travers un axe
15 d'articulation formant point d'appui commun (9) réalisé
au niveau d'arêtes inférieures, se faisant face, desdites
demi-coquilles.

3. Boîtier articulé selon l'une des revendica-
20 tions 1 et 2,
caractérisé en ce que les demi-coquilles (5, 6) reliées
entre elles à travers le point d'appui commun (9), sont
assemblées aux côtés (2) d'un étrier (1) grâce à des
pivots latéraux (4) filetés qui viennent s'engager dans
25 les lumières oblongues (3) de l'étrier (1) pour y être
bloqués à l'aide d'écrous de fixation.

4. Boîtier articulé selon l'une des revendica-
tions 1 et 2,
30 caractérisé en ce que le point d'appui (9) est constitué
par l'accouplement d'un ou de plusieurs secteurs annu-
laires (10) faisant saillie d'une arête d'une demi-
coquille, avec une ou plusieurs rainures annulaires (11)
présentées par l'arête en regard de l'autre demi-coquille
35 et alignées avec lesdits secteurs (10).

5. Boîtier articulé selon l'une des revendica-
tions 1, 2 et 4,

caractérisé en ce que l'accouplement des secteurs (10) et des rainures (11), complémentaire, se fait par engagement coulissant et se limite à leur recouvrement mutuel.

5 6. Boîtier articulé selon l'une des revendications 1 et 2,
caractérisé en ce que le point d'appui (9) est matérialisé par des pivots ou des vis et qu'aucune limitation ne restreint le pivotement des demi-coquilles (5) et (6).

10

 7. Boîtier articulé selon l'une des revendications 1 et 3,
caractérisé en ce que les côtés (2) de l'étrier (1) présentent des configurations différentes et comportent des
15 lumières oblongues (3) symétriques et/ou asymétriques, d'entraxes différents.

 8. Boîtier articulé selon l'une des revendications 1 à 7,
20 caractérisé en ce que les demi-coquilles (5, 6) reçoivent, respectivement, l'organe acoustique proprement dit et les dispositifs de commande électriques et/ou électroniques, et les raccordements ou connexions électriques entre ces parties sont réalisés, soit par des câbles
25 conducteurs courants de longueur suffisante à permettre aux demi-coquilles de pivoter, soit par des contacts électriques formant bagues de frottement (13) prévus coaxialement au point d'appui (9) sur un ou plusieurs pivots ou vis d'accouplement ou sur une ou plusieurs
30 combinaisons secteurs (10) - rainures (11).

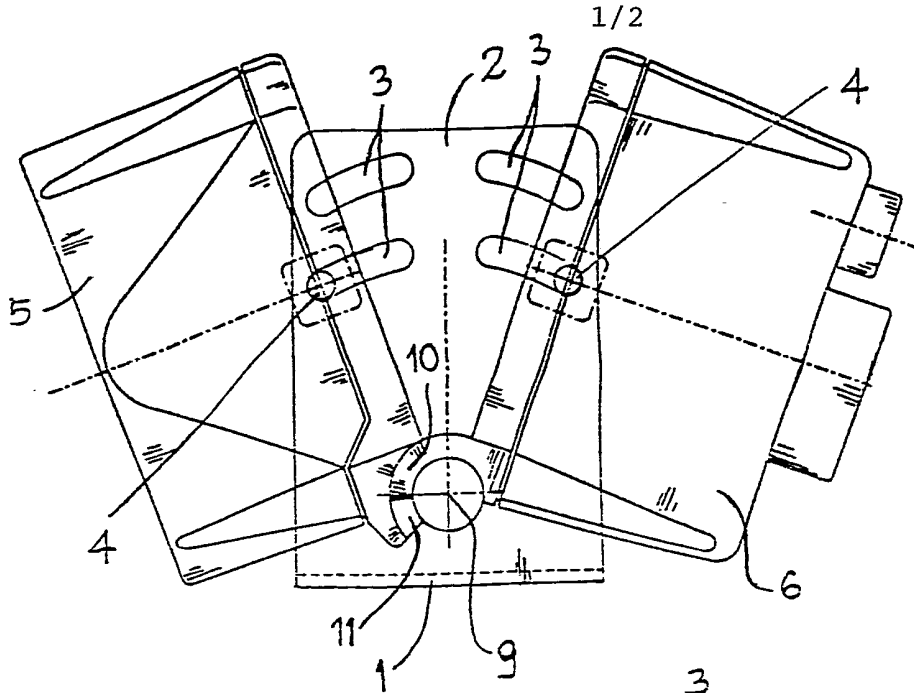


FIG. 1

FIG. 2

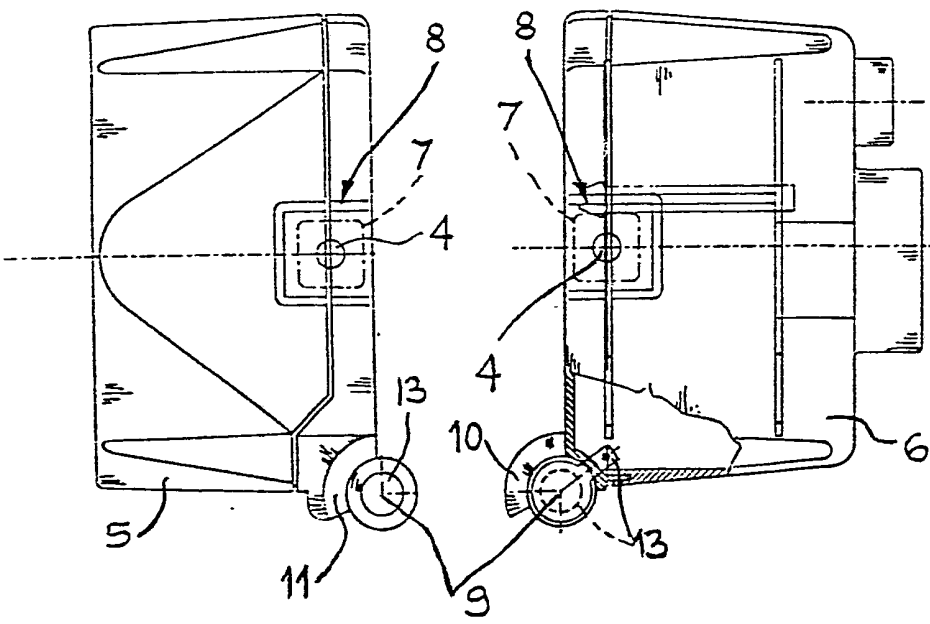
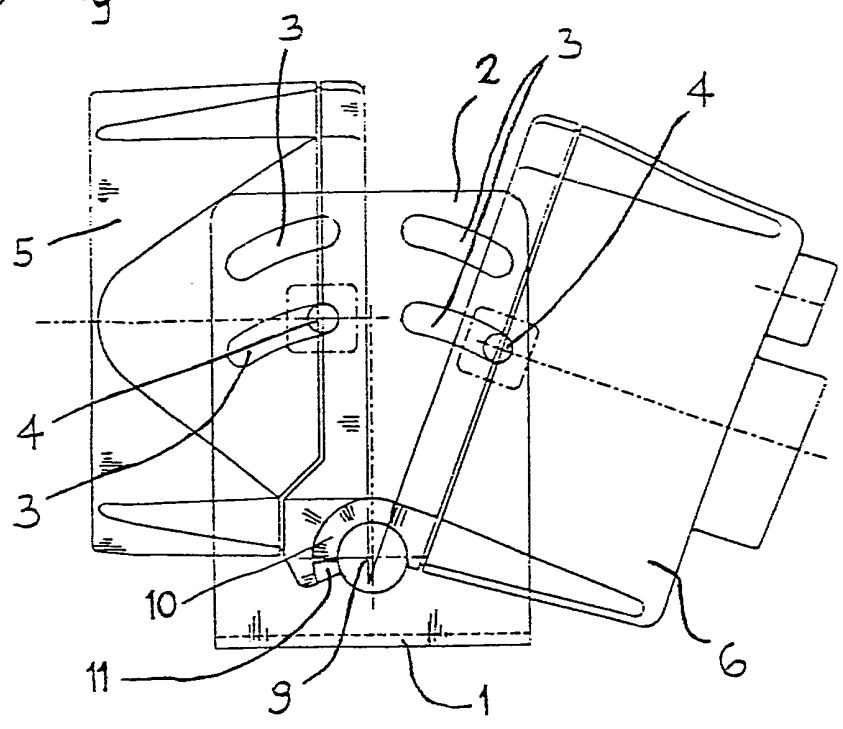


FIG. 3

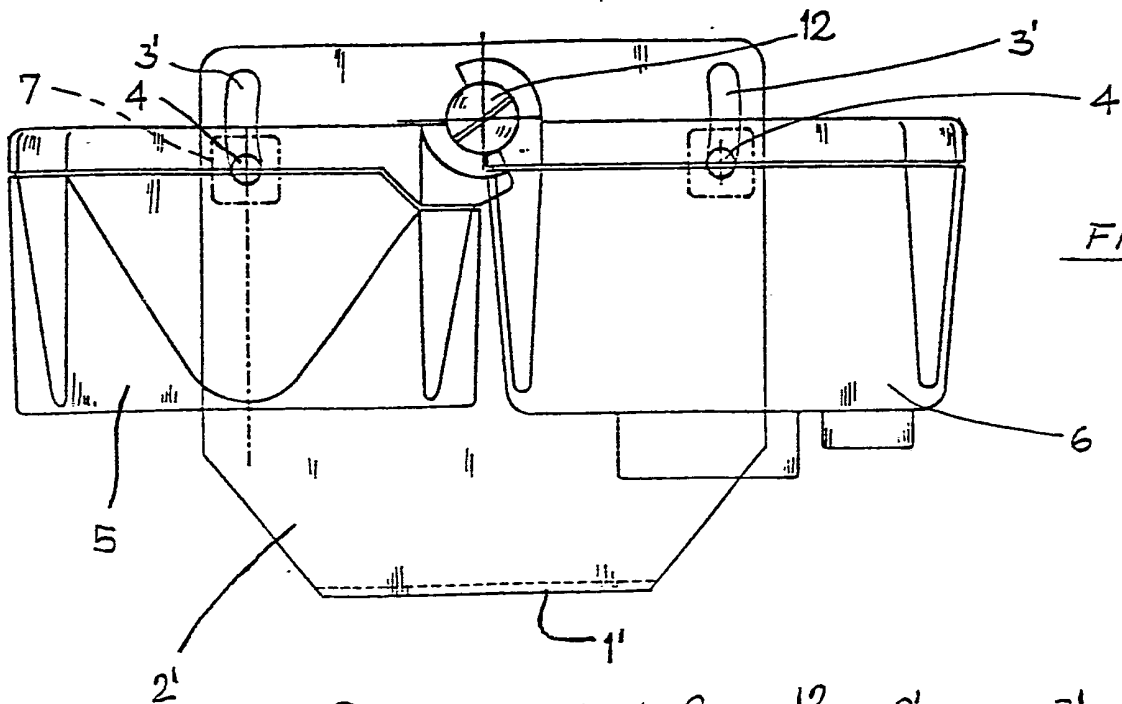


FIG. 4

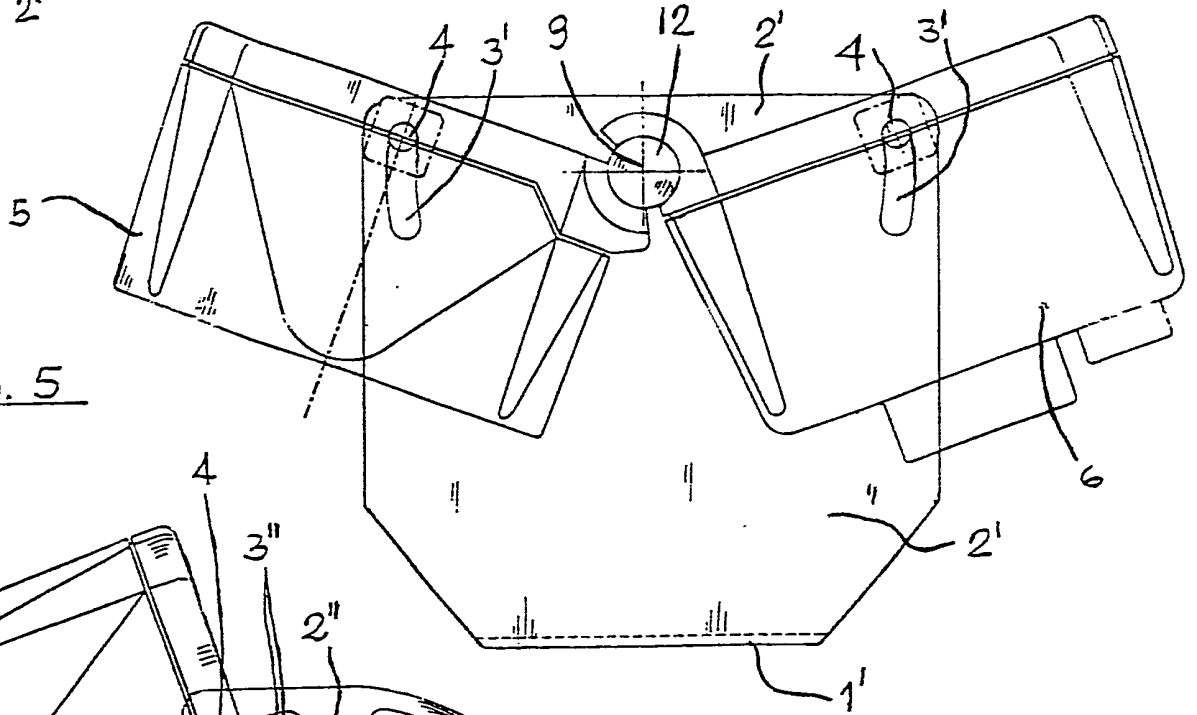


FIG. 5

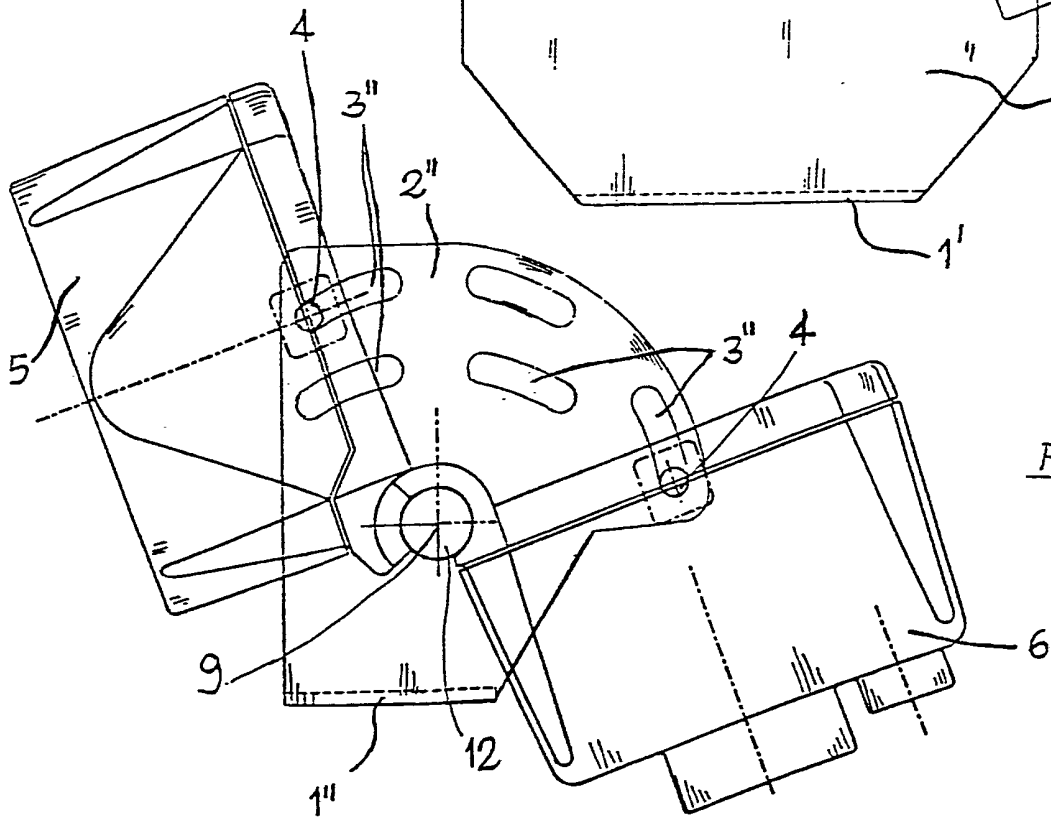


FIG. 6